



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Documents officiels

11e séance plénière

Mercredi 26 septembre 2001, à 10 heures
New York

Président : M. Han (République de Corée)

En l'absence du Président, M. Ileka (République démocratique du Congo), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 10 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/56/1 et Corr.1 et Add.1)

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Les actes de violence méprisables commis le 11 septembre à New York, à Washington et en Pennsylvanie ont jeté une ombre sur l'ouverture de la session de l'Assemblée générale de cette année. Le Gouvernement et le peuple jamaïcains ont déjà fait part au Gouvernement et au peuple des États-Unis de leur indignation devant le nombre terrible de morts et de blessés, mais je voudrais réitérer notre profonde sympathie et nos sincères condoléances aux familles affligées. L'orchestration des attaques souligne avec force la nécessité pour la communauté internationale de prendre au plus vite des mesures efficaces pour éliminer le terrorisme sous toutes ses formes. Il est donc normal que l'Assemblée générale tienne un débat sur cette question le 1er octobre.

Je voudrais féliciter chaleureusement le Ministre des affaires étrangères de la République de Corée de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session de l'Assemblée générale,

et l'assurer de la coopération et de l'appui pleins et entiers de la délégation jamaïcaine. Je voudrais également remercier sincèrement M. Harri Holkeri pour sa direction excellente des travaux de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session.

Je saisis également cette occasion pour féliciter M. Kofi Annan de sa réélection au poste de Secrétaire général et lui renouveler l'appui et la confiance de la Jamaïque dans sa vision du rôle de l'ONU.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son rapport complet et analytique sur l'activité de l'Organisation au cours de l'année écoulée, et pour le cadre d'action qu'il a présenté pour faire face à de nouvelles réalités. Nous avons pris note avec satisfaction de l'attention que consacre le rapport à la prévention des conflits et au maintien et au rétablissement de la paix, dans le cadre du mandat plus vaste de l'Organisation pour le maintien de la paix et la sécurité internationales.

Au cours de l'année écoulée, une réalisation importante aura été la prise par l'Organisation de mesures en vue d'améliorer la façon dont les opérations de maintien de la paix sont conçues et mises en oeuvre, afin d'améliorer la rapidité des interventions et l'efficacité de la fourniture de l'aide dans les zones de conflit. Cela inclut des efforts visant à améliorer le système de consultation entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents. Nous nous félicitons donc de l'adoption du rapport du Groupe

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies et de son plan de mise en oeuvre, et nous avons cherché à prendre une part active à sa mise en place.

La Jamaïque se félicite également de la volonté marquée du Secrétaire général de promouvoir une culture de la prévention. Dans ce contexte, prêter une attention constante aux causes profondes des conflits est crucial à une stratégie préventive proactive avant le conflit. L'expérience a montré qu'une prévention efficace des conflits nécessite une approche intégrée au développement économique durable, à la promotion de la justice sociale et à la protection des droits de l'homme. La Jamaïque continuera donc de préconiser une approche coordonnée à la prévention des conflits au niveau de tout le système des Nations Unies.

Le renforcement des missions civiles, dans l'objectif de renforcer les stratégies de consolidation de la paix après les conflits, mérite également qu'on lui accorde davantage d'attention. Nous restons préoccupés par l'insuffisance relative des ressources consacrées à la reconstruction des sociétés sortant d'un conflit. En l'absence de cet appui si nécessaire au bon déroulement de la démobilisation et de la réinsertion des ex-combattants et à l'établissement d'infrastructures institutionnelles saines, l'investissement important effectué dans la phase de maintien de la paix risque d'être bien peu rentable. Nous sommes convaincus que les organisations régionales et sous-régionales peuvent jouer un rôle d'appui important. Nous saluons la démarche pluridisciplinaire suivie par le Secrétaire général, particulièrement face aux crises en Afrique de l'Ouest, en coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que l'ouverture prévue d'un bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest pour renforcer les capacités de l'Organisation en matière de surveillance, d'alerte rapide et de prévention des conflits dans la sous-région.

En ce qui concerne notre région, la Jamaïque met de grands espoirs dans la poursuite des travaux de l'Organisation des États américains et de la Communauté des Caraïbes en Haïti, en coopération avec l'ONU.

Le caractère urgent des problèmes humanitaires dans les zones de conflit a montré à quel point il était nécessaire de protéger les civils en période de conflit armé. Les attaques délibérées contre les civils, les

travailleurs humanitaires et d'autres non-combattants montrent combien il est indispensable que l'Organisation continue d'insister sur le respect intégral à tous les niveaux des principes du droit international, particulièrement dans le domaine des droits de l'homme et du droit humanitaire. Il incombe à la communauté internationale de veiller à ce que ceux qui prennent les civils pour cible soient traduits en justice. À cette fin, nous appuyons vigoureusement le travail des tribunaux pénaux internationaux et nous attendons avec intérêt l'établissement de la Cour pénale internationale.

La Jamaïque se réjouit également particulièrement de la sensibilisation accrue du public aux répercussions disproportionnées qu'a la guerre sur les femmes et les enfants, et de la prise de conscience croissante de la contribution précieuse que peuvent apporter les femmes à la prévention et au règlement des conflits. Les efforts visant à assurer une bonne représentation des femmes à tous les niveaux du processus de décision – de la prévention des conflits à la consolidation de la paix – doivent par conséquent se poursuivre. À cet égard, les décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale d'intégrer une perspective sexospécifique dans les opérations de maintien de la paix sont à saluer.

Lors de l'Assemblée historique du Millénaire, la communauté internationale a fixé les fondements et le cadre d'un programme de développement axé sur la personne. Nous nous sommes engagés à mettre en oeuvre une stratégie permettant d'enrichir et de maintenir la qualité de vie du plus grand nombre possible de personnes dans le monde, et en particulier des plus pauvres.

Alors que nous cherchons à consolider les priorités institutionnelles de l'ONU, faisons en sorte que la sécurité et le bien-être des personnes restent au coeur de notre ordre du jour. Le Plan de campagne du Secrétaire général pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire (A/56/326) représente à cette fin une contribution importante, tout comme les processus intergouvernementaux sur lesquels nous nous sommes penchés au cours de l'année écoulée.

En juillet, la promesse de la communauté internationale de mettre en oeuvre des mesures en vue d'éliminer la misère a été réaffirmée dans la Déclaration et le Programme d'action de Bruxelles, adoptés à la troisième Conférence des Nations Unies

sur les pays les moins avancés. Notre participation aux processus préparatoires de la session extraordinaire sur les enfants, de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable a démontré, pour le moins, une volonté de s'atteler aux questions frustrantes et aux défis qui représentent l'ensemble de notre programme de développement.

Nous avons également d'urgence passé en revue la propagation alarmante du VIH/sida et les effets dévastateurs qu'il a sur les États les plus gravement touchés. Nous nous sommes penchés, en particulier, sur le sort de l'Afrique, où les ravages de la maladie mettent à rude épreuve les systèmes de santé, détruisent le tissu social, sapent les capacités de développement de nombreuses économies et déciment les populations. Le sort des pays des Caraïbes, qui ont le deuxième taux de prévalence le plus élevé du monde, est à peine moins préoccupant que celui de l'Afrique.

Il est bon que la menace du VIH/sida soit considérée comme un problème de développement, qui menace non seulement la croissance et la prospérité futures des pays touchés, mais également la sécurité des États. La Jamaïque s'est félicitée du plan d'action adopté à la vingt-sixième session extraordinaire, en juin, dans lequel la communauté internationale s'est engagée à combattre cette épidémie aux niveaux national, régional et international. Nous espérons que cet engagement de la communauté internationale se traduira par un soutien technique et financier de la part du système des Nations Unies.

Il convient de ne pas négliger, non plus, l'importance de l'examen de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. En effet, en ce nouveau millénaire urbain, où plus de la moitié de la population mondiale vivra dans les grandes villes, l'urbanisation présentera de formidables obstacles au développement humain durable. L'accroissement de la pauvreté urbaine, en particulier dans les pays en développement, a entraîné une croissance exponentielle des colonies de squatters, ce qui a mis à rude épreuve l'infrastructure physique et sociale, et provoqué d'importants problèmes écologiques. De fait, une politique d'établissements humains réussie oblige à s'attaquer à l'intégralité des problèmes urbains que sont la pauvreté, les sans-abris, le chômage et la marginalisation des catégories les plus vulnérables de nos sociétés.

Nous devons donc tirer parti de la dynamique instaurée par Istanbul+5 pour renouveler notre engagement d'améliorer nos établissements humains; d'assurer des logements décents aux plus pauvres; et de promouvoir le développement et la rénovation des villes. Nous conseillons donc une démarche fondée sur la participation et un partenariat entre les gouvernements et toutes les parties prenantes au niveau local, le secteur privé et les organisations communautaires.

La Jamaïque reste profondément préoccupée par l'expansion alarmante du commerce illicite d'armes, qui contribue à l'escalade et à la perpétuation de la violence dans les communautés des États Membres, sape le respect des droits de l'homme et représente une menace croissante à la sécurité des personnes et à la stabilité de nos sociétés. Nous nous félicitons par conséquent du Programme d'action adopté à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui représente un premier pas important vers l'adoption par les États Membres d'une véritable stratégie de lutte contre le commerce illicite des armes légères aux échelons national, régional et international.

Le débat public que le Conseil de sécurité a tenu en août dernier sur les armes légères a également reconnu dans la prolifération des armes légères un facteur critique qui sape les efforts déployés par la communauté internationale pour maintenir la paix et la sécurité internationales. L'utilisation aveugle de ces armes dans les zones de conflit ou sortant d'un conflit a contribué à la rupture d'accords de paix et à l'insuccès des efforts de maintien de la paix et de consolidation de la paix. La volonté du Conseil de sécurité d'envisager une prise en compte totale des effets de la prolifération des armes légères dans le cadre de ses travaux est, à notre avis, un signe très prometteur, que nous attendions depuis longtemps. Nous estimons que le moment est venu pour que tous les organes du système des Nations Unies poursuivent une stratégie plus globale et plus coordonnée, de façon à fournir une réponse efficace à ce qui est devenu un défi de plus en plus complexe au désarmement, au développement, à la démocratie et à la sécurité humaine.

L'examen du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation ne saurait être considéré comme complet sans une évaluation de la capacité de l'ONU de mettre en oeuvre les mandats de l'Assemblée générale. La stagnation du budget au cours des quatre

exercices biennaux écoulés est lourde d'implications quant à la capacité de l'Organisation de s'adapter aux mandats supplémentaires et aux questions nouvelles. Comme nous le rappelle le Secrétaire général, nous nous devons de préparer l'avenir et de faire en sorte que l'Organisation demeure à la hauteur de la tâche. Le recours persistant à des prélèvements sur les comptes du maintien de la paix en raison du paiement insuffisant de leurs contributions, par des États Membres, est donc déconcertant.

Notre objectif commun doit être de veiller à ce que l'Organisation soit en mesure d'assumer ses responsabilités de façon efficace. Les impératifs de l'environnement mondial actuel l'exigent.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions d'abord remercier le Secrétaire général, Kofi Annan, de son rapport publié sous la cote A/56/1. Nous pensons qu'il s'agit d'un compte rendu très exhaustif et lucide sur les nombreuses activités réalisées par l'Organisation au cours de l'année écoulée. Nous pensons que le rapport pêche peut-être par l'absence d'un fil conducteur, que l'on retrouvait dans de précédents rapports. Mais nous reconnaissons que l'année coïncidant avec la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale a été une année exceptionnelle, marquée d'abord par le Sommet historique du Millénaire, puis durant l'année, par divers événements importants, notamment la réélection sans difficulté et bien méritée du Secrétaire général pour un deuxième mandat.

Personne n'aurait pu imaginer que cette année se terminerait par un événement qui nous a tous choqués, et survenu, comme le Secrétaire général lui-même nous l'a rappelé dans l'additif du 14 septembre, 24 heures après la publication du rapport. Les actes terroristes du 11 septembre, auxquels l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont immédiatement réagi, auront certainement des implications très importantes sur notre vie quotidienne, les relations internationales et l'ONU. Nous commencerons l'examen de la question le 1er octobre, et c'est pour cette raison que je m'abstiendrai de parler de ce point jusqu'à cette date, même si l'événement est dans tous les esprits et constitue la toile de fond des débats des jours actuels.

Mais la situation que nous vivons nous incite à souligner plus que jamais le caractère indispensable de l'ONU ou. Selon les termes du Secrétaire général, « l'importance que l'action des Nations Unies continue

de revêtir », en tant qu'institution universelle unique à notre disposition pour traiter collectivement des défis communs auxquels nous sommes confrontés. Nous sommes préoccupés par le fait qu'une idée aussi fondamentale soit remise en cause dans de nombreux milieux, comme cela est apparu à travers les réactions, voire les confrontations qui ont surgi à la récente Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Nous voudrions donc réaffirmer aujourd'hui que nous avons plus que jamais besoin de l'ONU. La série de questions couvertes dans le rapport du Secrétaire général, auxquelles s'ajoutent les récents événements qui nous ont profondément affectés, sont la meilleure illustration de cette réalité.

Il y a beaucoup de points dans le rapport qui appellent des observations et nous disposons de peu de temps pour les formuler. Je voudrais donc évoquer quelques aspects du rapport qui intéressent particulièrement mon pays.

Premièrement, la contribution extraordinaire que les opérations de paix ont apportée au maintien et à la consolidation de la paix dans diverses régions du monde, notamment en Afrique. Pour notre part, nous apprécions pleinement la présence de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala ; nous prenons dûment acte de l'affirmation du Secrétaire général figurant au paragraphe 65 du rapport, et nous l'approuvons.

Deuxièmement, nous nous félicitons du travail substantiel de l'Organisation en matière d'aide humanitaire. Mon pays a pu apprécier l'efficacité du système des Nations Unies face à des catastrophes naturelles qui, malheureusement, ont très durement touché ma région au cours des dernières années.

Troisièmement, nous pensons que l'un des acquis les plus importants de l'an dernier a été la tenue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida et la Déclaration d'engagement qui a été approuvée à cette occasion. La mise en oeuvre de l'accord influera sur la sensibilisation de l'opinion et aidera sans aucun doute à faire face aux effets de la pandémie et des maladies associées, telles que la tuberculose et le paludisme.

Quatrièmement, dans notre effort permanent pour aider au désarmement, nous regrettons que les résultats de la Conférence sur le commerce illicite des armes

légères sous tous ses aspects aient été en deçà de nos attentes.

Cinquièmement, nous sommes d'accord avec le Secrétaire général sur la nécessaire et pleine mise en oeuvre des recommandations du Groupe des Nations Unies sur les opérations de paix et sur l'importance d'examiner les propositions dont nous sommes saisis, en vue de renforcer la capacité des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix.

Sixièmement, nous soulignons l'importance du travail de l'Organisation pour renforcer la coopération pour le développement. À cet égard, nous pensons que l'une des activités potentielles les plus utiles à notre disposition est la Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir à Monterrey (Mexique) en mars prochain. À cet égard, je voudrais également mentionner le sommet de « Rio +10 », qui doit se tenir à Johannesburg.

Septièmement, nous pensons que le rapport, dans son chapitre III, sous-estime la contribution et le potentiel que les commissions économiques régionales peuvent apporter à l'action de l'Organisation. Notons à cet égard l'omission virtuelle dans le rapport des activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Huitièmement, nous faisons nôtre l'idée du Secrétaire général de faire preuve de plus d'ouverture à l'égard de nos sociétés civiles respectives. À cet égard, nous soutenons l'idée d'une participation plus active de l'Union interparlementaire à nos délibérations.

Neuvièmement, ayant eu le privilège de présider la Cinquième Commission de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session, nous souhaitons ratifier le principe élémentaire selon lequel tous les États Membres doivent verser leurs contributions en temps voulu, intégralement et sans condition. Nous pensons aussi que le temps est venu d'abandonner la politique de la croissance zéro pour le budget de l'exercice biennal 2002-2003 pour que l'Organisation s'acquitte intégralement de ses obligations.

Pour terminer, en dépit des événements du 11 septembre, nous pensons qu'une vision à long terme pour l'activité de l'Organisation est exposée de façon adéquate dans la Déclaration du Millénaire. Nous attendons donc avec un vif intérêt le plan que nous proposera le Secrétaire général pour la pleine mise en oeuvre des différents éléments de la Déclaration.

M. Mejdoub (Tunisie) : Je voudrais, tout d'abord, remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son rapport sur l'activité de l'Organisation, tel que contenu dans le document A/56/1, soumis à la présente session de l'Assemblée générale. Exhaustif et complet, ce rapport souligne les défis qui se dressent devant les Nations Unies dans leur quête de la paix, de la sécurité et du développement. Il contribue ainsi à enrichir la réflexion sur des voies possibles pour une action collective de la communauté internationale dans l'étape à venir. La contribution du Secrétaire général devrait nous servir de base pour conjuguer nos efforts en vue de renforcer l'action de notre Organisation.

Si nous partageons l'appréciation du Secrétaire général selon laquelle la paix et le progrès dans le monde exigent un engagement durable et résolu de la communauté internationale, il nous incombe aujourd'hui de nous atteler à concrétiser les principes de la Déclaration du Millénaire, qui a suscité tant d'espoirs et qui nous appelle à définir les priorités d'une communauté internationale qui attend davantage de justice, de progrès et de liberté.

Dans le chapitre de son rapport relatif au domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, deux composantes essentielles des responsabilités de l'ONU, une place privilégiée est faite à la question de la prévention des conflits armés. Le moment est en effet venu d'élever la prévention au rang de dimension centrale de l'action internationale pour la paix et le développement. Il est nécessaire de promouvoir une véritable culture de prévention. Dans ce contexte, le rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés, présenté en juin dernier au Conseil de Sécurité et à l'Assemblée générale, est le bienvenu et les membres savent que la Tunisie s'est vigoureusement engagée aux Nations Unies pour que la communauté internationale appréhende les dissensions avant qu'elles ne dégénèrent en conflits ouverts.

Parmi les recommandations que le rapport contient, figurent celles que le Secrétaire général lui-même rappelle dans son rapport annuel aujourd'hui à l'examen, et relatives notamment à l'élaboration d'une stratégie globale en la matière et à l'accroissement de la capacité des divers organes et institutions des Nations Unies, y compris le recours accru aux missions interdisciplinaires d'établissement des faits et d'instauration de la confiance dans les zones de tension.

À cet effet, et me référant au paragraphe 19 du rapport, je voudrais souligner que nous partageons l'opinion selon laquelle une stratégie de consolidation de la paix bien conçue et coordonnée peut jouer un rôle important en matière de prévention des conflits. Cette approche a pour elle aussi l'avantage d'épargner les vies humaines, sans parler des dépenses budgétaires de notre institution.

Avant de quitter le chapitre afférent à la paix et la sécurité internationales, je voudrais remercier le Secrétaire général pour les aperçus donnés sur les progrès enregistrés dans les divers foyers de tension à travers le monde et où l'ONU est présente à un titre ou à un autre. Je voudrais également dire qu'au moment où la situation dans certains de ces foyers enregistre des progrès, il est frustrant de constater qu'au Moyen-Orient, une grave détérioration caractérise la situation dans les territoires palestiniens occupés. Le processus de paix demeure bloqué et le rapport Mitchell ne peut même pas être mis en oeuvre du fait des politiques et pratiques du gouvernement de Tel-Aviv. Tout en exprimant notre appréciation des efforts menés par ce grand sage qu'est Kofi Annan en vue de contribuer à une issue à la crise, nous insistons sur la nécessité d'une action de la communauté internationale en vue de relancer les négociations entre les parties. Nous réaffirmons par là même l'urgence d'une solution globale, juste et durable au conflit du Moyen-Orient, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et du principe de l'échange de territoires contre la paix.

S'agissant du développement, cet autre nom de la paix, nous avons pris connaissance avec intérêt du chapitre que lui consacre le Secrétaire général dans son rapport « Coopération pour le développement ». Nous partageons l'analyse qu'il fait de la situation internationale et des perspectives d'action collective dans ce domaine. Comme le fait remarquer le Secrétaire général lui-même, l'Organisation des Nations Unies apporte toujours un soutien substantiel aux gouvernements dans la poursuite de leurs objectifs et de leurs priorités de développement. De fait, plus qu'un forum indispensable, les Nations Unies sont un outil irremplaçable pour stimuler et catalyser la coopération internationale pour le développement.

Nombreux, les défis sont là. Ils ont pour noms : l'extrême pauvreté et la misère toujours répandues à large échelle à travers le monde, le sous-développement, les inégalités criantes, les pandémies ravageuses, la détérioration de l'environnement, le

fossé numérique, et j'en passe. La situation est telle qu'à l'ère d'une mondialisation accélérée l'on se demande – comme certains économistes le préconisent – s'il ne vaudrait pas mieux pour de très nombreux pays opérer d'abord une intégration dans l'économie internationale. N'est-il pas temps pour la communauté internationale, à l'aube de ce nouveau siècle, de redoubler d'efforts et d'accélérer la dynamique des multiples formes de notre coopération pour relever l'ensemble de ces défis, de manière à faire respecter la dignité humaine, l'égalité et l'équité, comme l'ont souligné les dirigeants du monde dans la Déclaration du Millénaire?

Pour ce faire, les voies d'action qui s'offrent à la communauté des nations sont multiples, comme le souligne le Secrétaire général. Elles englobent notamment la mobilisation des ressources pour le développement et l'élimination de la pauvreté, la création de nouvelles opportunités pour les nations les plus pauvres et les moins avancées, la promotion du développement social et du développement durable, et autres formes d'action. Mon pays réitérera en temps opportun les propositions qu'il a faites dans ce domaine.

Nous faisons nôtre l'analyse du Secrétaire général figurant aux paragraphes 138 et 139 de son rapport, en ce qu'elle met opportunément en exergue le lien indissociable entre les dimensions essentielles que sont le financement, le commerce et le développement. D'où l'urgence d'une action résolue pour trouver des solutions satisfaisantes aux problèmes de la dette des pays en développement et de l'accès de leurs produits aux marchés des pays développés. D'où également l'importance d'accroître sensiblement les investissements étrangers directs et d'inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement afin que, de nouveau, l'on tende vers la réalisation de l'objectif de 0,7 % du produit national brut des pays développés.

Dans ce contexte, la prochaine Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra du 18 au 22 mars 2002 à Monterrey, au Mexique, revêt une importance toute particulière. Nous accueillons avec satisfaction la décision du Secrétaire général de mettre en place un Groupe de haut niveau sur le financement du développement, chargé de rédiger un rapport destiné à aider les gouvernements à préciser leurs propositions à la Conférence de Monterrey. Le sommet prévu en Afrique du Sud en

2002 offrira quant à lui une nouvelle opportunité à la communauté internationale pour redynamiser l'engagement à l'égard du développement durable.

Faire de la mondialisation une force positive pour l'humanité tout entière: tel est le principal défi à relever aujourd'hui, souligne la Déclaration du Millénaire. Les fruits de la mondialisation ne sauraient profiter à tous sans les réponses appropriées aux problèmes structurels des pays en développement. Il y va de l'équilibre des sociétés du monde que nous voulons construire pour demain, pour les générations montantes et à venir, un monde qui se doit d'être juste, équitable et où les valeurs de liberté, d'égalité et de solidarité devront enfin trouver leur pleine expression.

Pour cela, un engagement toujours renouvelé des nations et leur détermination sont plus que souhaitables pour que se construise le monde de demain, faisant droit de cité à l'espoir et repoussant dans leurs confins les menaces comme la misère et la privation. La dignité humaine est une et indivisible. Il est donc tout à fait opportun que le Secrétaire général ait, d'emblée et dès l'introduction de son rapport, souligné toute l'importance d'un engagement durable de la communauté des nations.

L'Afrique nécessite une attention particulière, conformément à la Déclaration du Millénaire. Elle a consenti des sacrifices énormes pour mener les réformes structurelles, politiques, économiques et sociales nécessaires. Elle manifeste clairement sa volonté de prendre en charge son destin, comme le rappelle le Secrétaire général. Il n'en demeure pas moins que les multiples défis confrontant le continent obèrent ses efforts et appellent un incontournable et substantiel apport de la communauté internationale. Les Nations Unies sont le forum vers lequel, naturellement, l'Afrique se tourne. Je voudrais réitérer ici notre appel à une mobilisation accrue de la communauté internationale en faveur de l'Afrique, de l'homme africain, de ses droits de l'homme, incluant en bonne place son droit au développement et à la prospérité.

Dans le chapitre réservé à l'ordre juridique international, le Secrétaire général consacre d'importants développements à un ensemble de questions qui concourent à la consolidation du règne du droit. Le terrorisme est l'une de ces questions. Les attaques terroristes odieuses perpétrées le 11 septembre contre des installations aux États-Unis d'Amérique

viennent tristement remettre au devant de la scène la question du terrorisme international et nous incitent à nous poser un certain nombre de questions d'une importance cruciale, parmi lesquelles celle-ci: Que devrions-nous faire pour nous protéger contre ce fléau dévastateur? En attendant d'y répondre après les débats nécessaires, une chose est sûre: la communauté internationale ne pourra pas se payer le luxe de continuer à gérer la question comme elle l'a fait jusqu'à maintenant. Il est urgent de se donner les moyens de défense nécessaires contre ce fléau. Nous en reparlerons dans le débat qui s'ouvrira le 1er octobre.

Avant de terminer, je voudrais saisir cette occasion pour renouveler à M. Kofi Annan nos très chaleureuses félicitations pour son élection unanime pour un deuxième mandat au poste de Secrétaire général de l'ONU. Nous lui souhaitons plein succès dans cette tâche immense et qui est à sa mesure.

M. Mbanefo (Nigéria) (*parle en anglais*): Je voudrais féliciter M. Han Seung-soo de son élection et, par son intermédiaire, féliciter son prédécesseur, M. Harri Holkeri, des excellents résultats de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je tiens à assurer le Président et les membres du Bureau de la coopération et de l'appui de ma délégation en vue de mener à bonne fin cette session sous sa présidence.

Ma délégation félicite le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de sa réélection et lui exprime sa profonde reconnaissance pour le rapport qu'il a présenté sur l'activité de l'Organisation. Ce rapport met en exergue certains des problèmes les plus pressants auxquels l'humanité est confrontée, notamment les conflits violents, le terrorisme international, les violations des droits de l'homme, la situation humanitaire déplorable, le nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées, la pandémie du VIH/sida et les problèmes du développement durable.

La question des conflits et de la réalisation de la paix et de la sécurité mondiales restent l'un des défis majeurs à relever au XXIe siècle. Ma délégation reconnaît le fait que l'ONU, par le biais du Conseil de sécurité, a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Toutefois, pour que la stratégie de prévention des conflits puisse réussir, il faut la coopération de tous.

Ma délégation tient donc à féliciter le Secrétaire général de tous les efforts qu'il déploie en quête de

paix dans le cadre d'une diplomatie discrète en ayant recours à des missions d'enquête et de renforcement de la confiance, en faisant appel à un réseau informel de personnalités éminentes, à la médiation, à la conciliation et à l'arbitrage. Nous appuyons la recommandation figurant dans le rapport du Secrétaire général relative au recours à des missions interdisciplinaires d'enquête et de renforcement de la confiance dans les régions où la situation est très instable, et nous nous félicitons en particulier de la mission récente qui a été envoyée en Afrique de l'Ouest, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo.

La Déclaration du Millénaire a préconisé un renforcement de la coopération institutionnelle entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales afin de parvenir à un règlement pacifique des conflits. Nous sommes ravis de voir le succès de cette approche, comme on a pu le constater en Afrique de l'Ouest, où l'ONU, en étroite collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les États membres de l'Union du fleuve Mano, a participé à la recherche d'une solution aux problèmes humanitaires, politiques et de sécurité complexes qui affectent la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. L'ONU continue d'appuyer les initiatives de la CEDEAO en vue d'encourager le dialogue entre ces trois pays car elle est convaincue que, sans ce dialogue, les efforts déployés en vue de s'attaquer aux causes profondes des problèmes de la sous-région resteront sans effet.

La délégation nigérienne accueille donc favorablement la recommandation du Secrétaire général visant à mettre au point des stratégies régionales qui feront appel à des acteurs régionaux pour trouver des solutions aux conflits. Je lance un appel à une aide financière et à une assistance logistique en vue d'accroître l'efficacité de ces organisations régionales et sous-régionales. En outre, compte tenu de l'importance d'un Secrétariat efficace pour le succès global de la prévention des conflits, nous demandons que les fonds nécessaires soient mis à la disposition du Secrétaire général, à sa demande, pour permettre au Secrétariat de faire efficacement face à la complexité des conflits d'aujourd'hui.

Le Nigéria est très préoccupé par les actes de terrorisme international dont nous avons tous été victimes récemment. On se souviendra que notre délégation avait participé à la préparation de la

Déclaration de l'Assemblée générale, en 1994, relative aux mesures visant à éliminer le terrorisme international, ainsi qu'au supplément à cette Déclaration, deux ans plus tard. Le Nigéria est prêt à coopérer avec les autres membres de la communauté internationale en déployant des efforts bilatéraux et multilatéraux visant à réprimer toute forme de terrorisme. Nous condamnons avec la plus grande énergie tous les actes de terrorisme et soulignons que les terroristes ne devraient pas se voir accorder l'asile politique ou le statut de réfugiés dans quelque pays que ce soit. Il importe aussi de dénoncer ceux qui soutiennent ces terroristes sous quelque prétexte que ce soit. En outre, nous appuyons les efforts actuellement faits pour adopter une convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Dans la Déclaration du Millénaire, nos dirigeants ont décidé d'éliminer les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, et de réduire le risque mondial que présentent les armes légères et les mines terrestres. La prolifération continue des armes légères constitue une source de préoccupation pour nous, ainsi que pour tous les pays en développement. La communauté internationale ne doit pas manquer de reconnaître la corrélation qui existe entre l'instabilité, la prolifération des armes légères et le nombre de conflits. L'Afrique reste la région la plus touchée, si on prend compte les ravages infligés aux communautés, aux sociétés et aux États par les conflits qu'ont facilités les armes légères. C'est dans ce contexte que nous nous félicitons des objectifs de la récente Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous exhortons la communauté internationale à prendre des mesures concrètes pour assurer un contrôle efficace de la circulation des armes légères.

La pandémie du VIH/sida continue d'entraver sérieusement nos efforts de développement. Nous sommes sensibles aux efforts de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'à la contribution de la communauté internationale, dans la lutte contre le fléau du VIH/sida, notamment en Afrique. Nous entérinons l'appel lancé par le Secrétaire général, au cours de la vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida, pour une nouvelle campagne mondiale de lutte contre le VIH/sida. Nous avalisons également le Plan d'action adopté au Sommet extraordinaire de l'Organisation de l'unité africaine sur le VIH/sida, qui était destiné à concrétiser sous forme

d'initiatives les engagements souscrits par les dirigeants africains pour intensifier leurs efforts et mobiliser des ressources afin de prévenir, de soigner et de traiter la maladie. Nous appuyons également la proposition du Secrétaire général visant à établir un Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida afin de mobiliser les fonds nécessaires pour s'attaquer à l'épidémie du sida.

Un des grands fléaux de l'humanité, aujourd'hui, est la pauvreté. Le fait que plus de la moitié de la population mondiale vive avec moins de 2 dollars par jour non seulement est totalement inacceptable, mais aussi représente une condamnation de l'humanité et de la mondialisation. Alors que la mondialisation a permis une intégration rapide des pays par les échanges, les flux d'investissement et les technologies de l'information et de la communication, à une époque où l'économie mondiale se fonde sur les connaissances, ses bienfaits ne doivent en aucun cas se limiter à la prospérité de quelques pays développés et de quelques peuples. Le niveau croissant de pauvreté dans les pays en développement, notamment en Afrique, obère les ressources dont disposent ces derniers en matière de développement. C'est la raison pour laquelle le Nigéria se félicite de la décision prise par les dirigeants mondiaux de lutter contre la pauvreté en lançant une campagne soutenue, qui vise à faire du droit au développement une réalité. Les dirigeants africains ont lancé une nouvelle initiative, partant d'une vision commune et d'une conviction partagée selon laquelle ils ont le devoir pressant d'éliminer la pauvreté et de mettre leurs pays sur la voie de la croissance socioéconomique et du développement durables. Nous attendons avec le plus grand intérêt le soutien et le partenariat habilitant de la communauté internationale pour le succès de la nouvelle Initiative africaine.

Je ne saurais conclure cette déclaration sans évoquer la question des droits de l'homme. Comblé le fossé qui existe entre les normes des droits de l'homme et leur application continue de poser un défi important à notre organisation. Ma délégation soutient par conséquent l'appel lancé par le Secrétaire général aux États Membres pour qu'ils ratifient les six grands traités des Nations Unies en matière de droits de l'homme, ainsi que le statut de la Cour pénale internationale. Nous appuyons également la nécessité de renforcer la Cour pénale internationale en tant qu'organe vital pour le règlement pacifique des différends.

Pour terminer, ma délégation se réjouit de voir les efforts louables déployés par le Secrétaire général pour mettre en oeuvre des réformes destinées à renforcer l'efficacité de l'Organisation. De manière générale, nous sommes satisfaits des diverses initiatives lancées par le Secrétaire général et lui donnons l'assurance de notre coopération constante à ses efforts pour consolider l'organisation.

M. Petrič (Slovénie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de féliciter le Président Han Seung-soo à l'occasion de son accession à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Lui-même et le Bureau jouissent de la pleine confiance et de l'appui de mon pays dans l'exécution de leurs tâches importantes.

Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général, Kofi Annan, pour son nouveau rapport annuel, concis et complet, sur l'activité de l'Organisation. Nous sommes inspirés par sa détermination de rapprocher l'Organisation des Nations Unies de tous les peuples et de raviver la confiance dans notre partenariat mondial. Nous nous réjouissons de ce que ses qualités de dirigeant, son expérience, sa vision et son humanité continuent d'être consacrées à notre Organisation dans les années à venir.

Le rapport annuel présente un bon exposé des résultats passés et fournit un certain nombre d'idées sur la manière d'organiser à l'avenir les activités de l'Organisation des Nations Unies. Conjointement au plan de campagne relatif à la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire de l'ONU, le rapport annuel nous offre aussi l'occasion de faire part de nos opinions sur les problèmes auxquels nous sommes confrontés et de décider de la voie à suivre pour l'Organisation des Nations Unies et l'Assemblée générale.

La perte de vies humaines à New York et ailleurs, causée par des actes de terrorisme, continue de nous horrifier. L'Organisation des Nations Unies a un grand rôle à jouer dans la lutte contre le terrorisme. Une coopération étroite dans la répression du terrorisme est dans l'intérêt de toute nation civilisée, car le terrorisme est un fléau international et mondial qui touche la vie de chacun d'entre nous. Nous devons à présent nous tenir côte à côte et faire en sorte que leurs auteurs soient traduits en justice, où qu'ils soient. Aucun pays ne devrait être autorisé à donner un refuge sûr aux terroristes. Le Conseil de sécurité de l'ONU et

l'Assemblée générale doivent prendre des mesures appropriées pour l'empêcher. C'est une tâche difficile qui prendra du temps avant de devenir réalité, mais elle convient parfaitement à l'Organisation des Nations Unies. Le rôle de l'ONU est essentiel dans ce domaine car la lutte à long terme contre le terrorisme englobe aussi l'extirpation de ses racines – notamment la haine, le racisme et la pauvreté.

Nous nous félicitons que les recommandations du rapport Brahimi aient été bien accueillies et soient appuyées par le Conseil de sécurité. Afin de contribuer à assurer des ressources adéquates pour les opérations de maintien de la paix, la Slovénie a décidé de renoncer à la réduction dont elle bénéficiait dans le barème des quotes-parts relatif aux opérations de maintien de la paix. Il est encourageant de voir que le Secrétariat est en train de mettre au point un guide pratique pour l'appui du siège aux missions sur le terrain en formulant des stratégies cohérentes d'édification de la paix. Elles sont essentielles en effet pour la prévention des conflits. Nous nous félicitons aussi que ces stratégies comprennent de manière croissante la protection des populations civiles, en particulier des femmes et des enfants.

Afin de prévenir des tragédies d'immense ampleur telles que celles survenues au Rwanda et à Srebrenica, la Slovénie a fait ressortir l'année dernière qu'il fallait préparer le terrain pour une action préventive adéquate, notamment une action humanitaire, si et quand celle-ci devenait nécessaire. Nous restons d'avis que l'ONU, et le Conseil de sécurité en particulier, devrait être le cadre de telles mesures. Toutefois, nous ne devons pas courir le risque qu'à négliger le problème posé par une action humanitaire, il n'en résulte fréquemment que notre Organisation se trouve court-circuitée lorsqu'une telle action serait prise.

La prévention des conflits et la sécurité commune devraient être au cœur des préoccupations de l'Organisation des Nations Unies. Lors de notre présidence, en novembre 1999, la Slovénie a organisé le premier débat public du Conseil de sécurité sur la prévention des conflits. Nous nous félicitons du premier rapport du Secrétaire général (A/55/985) sur la prévention des conflits armés et prenons note de ses recommandations tangibles et globales. Nous convenons que la prévention effective des conflits devrait s'attaquer aux causes profondes des conflits et comporter des mesures à la fois à court et à long terme

dans les domaines politique, économique, humanitaire et autres. Nous considérons que ce rapport constitue une étape importante sur la voie menant à créer une culture de la prévention viable.

Dans son rapport annuel, le Secrétaire général a souligné que les tribunaux internationaux ont réalisé des progrès importants. Nous partageons l'avis qu'ils contribuent effectivement à l'instauration de la paix et de la justice.

Une grande majorité d'États ont clairement manifesté leur volonté de mettre un terme à l'impunité en adoptant le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Nous espérons que le Statut entrera bientôt en vigueur. Pour la première fois, ceux qui sont responsables des crimes les plus odieux de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre seront traduits en justice, où que leurs crimes aient été commis. Cela devrait assurément améliorer la conduite des États et des individus à l'avenir.

La capacité de s'adapter à des conditions nouvelles est essentielle au rôle futur de l'Organisation des Nations Unies. En réformant nos principales instances – et nous devons les réformer –, nous devrions nous en tenir moins à nos propres perceptions et nous efforcer davantage dans les années à venir de parvenir à un consensus qui permettra à notre Organisation de s'adapter au mieux à un monde en évolution. Il est également important pour les membres du Conseil de sécurité de comprendre que la légitimité de leurs décisions repose sur l'appui de l'ensemble des membres de l'ONU, et que la transparence des travaux du Conseil de sécurité peut souvent contribuer à un meilleur respect de ses décisions.

La mondialisation est un processus en cours et inévitable. Afin de tirer profit des avantages et de diminuer les effets négatifs de la mondialisation, nous devons être à même de maîtriser ce phénomène de manière responsable par la voie d'un dialogue et de partenariats toujours plus étroits entre tous les secteurs de nos sociétés. Le défi de la mondialisation ne se manifeste pas seulement à travers ses aspects économiques, financiers et sociaux. Il pose également de nouveaux défis au maintien de la paix et de la sécurité, ainsi qu'à l'instauration d'un système commun de valeurs. Nous, à l'ONU, portons une responsabilité particulière de veiller à ce que les avantages de la mondialisation soient répartis de façon

équitable et que les non-privilegiés ne souffrent pas de ses conséquences néfastes.

Au cours des années passées, d'importantes conférences internationales importantes ont eu lieu où l'Organisation des Nations Unies s'est attaquée à quelques-uns des grands problèmes contemporains auxquels est confrontée la communauté internationale. Il s'agit notamment de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida, de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous considérons que ces conférences sont une contribution importante et une preuve de la vitalité de notre Organisation.

Permettez-moi de mentionner aussi la réunion récente de Managua, qui a été un pas important dans le cadre de la Convention d'Ottawa sur la destruction des mines terrestres antipersonnel. Je suis fier d'indiquer à nouveau que les efforts de la Slovénie se poursuivent dans ce domaine. Le Fonds international slovène d'affection spéciale pour le déminage et l'assistance aux victimes des mines dont le siège se trouve dans la capitale de mon pays, continue d'être l'acteur principal engagé dans le processus de déminage des Balkans.

En conclusion, permettez-moi de souligner qu'un autre sommet mondial pour les enfants est une initiative à laquelle la Slovénie est particulièrement attachée, et nous attendons sa convocation dès que les conditions s'y prêteront. En Slovénie, nous prêtons traditionnellement une grande attention à nos enfants, ainsi qu'aux activités du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). La Slovénie a décidé cette année de doubler sa contribution à l'UNICEF. Un investissement dans la protection des enfants et la compassion à leur égard est un investissement qui vise à renforcer les valeurs de la civilisation et la sécurité humaine de demain. Par conséquent, nous nous félicitons particulièrement que cette protection des enfants acquière de plus en plus d'attention au sein du système des Nations Unies en général.

M. Li Hyong Chol (République démocratique populaire de Corée) (*parle en anglais*) : D'emblée, permettez-moi de féliciter le Président à l'occasion de son accession à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation exprime sa profonde

satisfaction au Secrétaire général pour avoir présenté son rapport sur l'activité de l'Organisation. Je saisis cette occasion pour dire que nous déplorons une fois de plus les incidents terroristes qui se sont produits le 11 septembre aux États-Unis, ainsi que la perte de nombreuses vies humaines.

Ma délégation a suivi avec une vive attention les questions relatives à la sécurité internationale, à la prévention des conflits et à l'élimination de la pauvreté, dont traite le rapport du Secrétaire général. Nous partageons son point de vue que la tâche principale de l'Organisation des Nations Unies consiste à assurer la paix et la sécurité de tous les pays au cours du nouveau millénaire.

À l'heure où nous abordons le nouveau millénaire, des arguments destinés à annihiler le concept de souveraineté et à promouvoir « l'intervention humanitaire » mettent gravement en danger le développement indépendant de l'humanité. Certains agissements menacent et violent ouvertement la souveraineté d'État, et la plupart des conflits restent sans solution à cause de l'ingérence extérieure. Lorsque la souveraineté des États est violée, le droit au développement économique – voire le droit à la survie – est gravement mis en cause.

La Charte définit le maintien de la paix et de la sécurité internationales comme l'objectif principal de l'Organisation et la reconnaissance, et le respect de l'égalité souveraine de tous les États Membres comme son principe fondamental. Ce principe a été réaffirmé lors du Sommet du Millénaire, l'année dernière.

L'Organisation des Nations Unies devrait prêter une attention particulière à ce que les grandes puissances s'abstiennent de menacer la souveraineté des petits pays et des pays faibles ou ne profitent des conflits afin d'asseoir leur domination.

Le désarmement nucléaire est une condition préalable nécessaire à l'instauration de la paix pour l'humanité entière. Les États dotés d'armes nucléaires devraient instaurer la confiance nécessaire pour réaliser un désarmement général et complet, en prenant des mesures pratiques et en présentant un calendrier en vue de l'élimination des armes nucléaires.

Afin de relever les défis auxquels est confrontée la communauté internationale, il importe de rejeter le système de deux poids deux mesures et de veiller à ce que l'impartialité et l'équité règnent dans les activités

de l'ONU. Dans les relations internationales, l'exercice du pouvoir par les grands pays est maintenant accepté de manière tacite, tandis que les mesures de légitime défense des petits pays sont susceptibles de faire l'objet de sanctions et de pressions. Pour mettre fin à ces iniquités et à ce système de deux poids deux mesures, il importe de renforcer le rôle de chef de file de l'ONU, en particulier les fonctions et le rôle de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale, en tant qu'organe le plus élevé de l'ONU, devrait se prononcer sur toutes les questions ayant trait à la paix et à la sécurité internationales afin que d'autres organes n'adoptent pas de résolutions allant à l'encontre de la volonté des États Membres. Nous pensons qu'il importe de prendre des mesures appropriées pour que le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation aborde cette question et présente les recommandations voulues à l'Assemblée générale.

Pour rendre démocratiques les activités de l'ONU, il importe de réformer le Conseil de sécurité. À cet égard, il conviendrait d'effectuer un bond en avant dans les réformes en s'entendant, par-dessus tout, sur l'augmentation des membres non permanents, ce qui peut se faire avec une aisance relative.

Une année s'est écoulée depuis que les coprésidents du Sommet du Millénaire ont publié leur déclaration (A/55/PV.4) et que l'Assemblée générale a, à l'unanimité, adopté une résolution (55/11) appuyant le sommet historique intercoréen de Pyongyang et la Déclaration commune Sud-Nord. Les événements miraculeux qui se sont déroulés sur la péninsule coréenne l'année dernière sont le fruit de la politique indépendante et de l'idée d'une grande unité nationale de notre respecté général Kim Jong Il. La Corée du Nord et la Corée du Sud ont à nouveau, cette année, demandé ensemble l'inscription à l'ordre du jour de la question intitulée « Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne » en vue de réaliser leur réunification dans la paix et l'indépendance, conformément à l'esprit de la Déclaration commune Sud-Nord.

Je tiens à saisir cette occasion pour remercier les pays qui se montrent solidaires avec nous et appuient nos efforts pour mettre en oeuvre la Déclaration commune, sans ingérence extérieure.

Mme Cedeño Reyes (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Au nom de la délégation vénézuélienne, je

voudrais féliciter le Président de son élection. Son expérience reconnue et ses grands talents dans l'exercice de responsabilités publiques de haut niveau sont pour nous un gage de progrès dans le traitement des questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée. Il peut compter sur toute notre coopération pour travailler dans un esprit constructif et avec souplesse à cet égard.

S'agissant de la question dont nous sommes saisis aujourd'hui, j'aimerais remercier le Secrétaire général de la présentation opportune de son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation. Le Secrétaire général s'acquitte ainsi de sa responsabilité, qui consiste à porter à l'attention des États Membres les questions mondiales d'importance et relatives à l'état de cette Organisation au cours de la période considérée. Tout en reconnaissant sa contribution à cet égard, nous le félicitons également pour la sincérité de son diagnostic et la force de ses convictions qui appuient sa gestion à la tête de l'ONU.

La réflexion engagée par le Secrétaire général exige l'attention de nos autorités puisque ce sont elles qui devront guider l'Organisation et l'engager dans la voie appropriée dans cette période de transition que traverse le système international depuis plusieurs années. À cet égard, nous nous devons d'unir nos efforts afin de veiller à ce qu'au cours de ce siècle, des tragédies semblables aux attentats terroristes du 11 septembre 2001, que mon pays condamne d'ailleurs catégoriquement, ne se répètent jamais. Nous sommes convaincus que l'Assemblée générale peut apporter une contribution précieuse à cet examen.

Les Nations Unies sont confrontées à une réalité internationale qui est aussi prometteuse que paradoxale. D'une part, dans un contexte d'interdépendance croissante et de mondialisation, la gestion des affaires mondiales et la recherche de solutions aux problèmes d'intérêt commun sont des objectifs qui ne pourront être promus que grâce à une action de l'ONU qui est un facteur d'équilibre entre les différents points de vue et le lien d'expression des intérêts des États. Toutefois, ces attentes sont souvent limitées du fait du manque d'appui nécessaire de la part des Membres et de l'anachronisme des structures de l'Organisation.

Comme l'a indiqué le Secrétaire général, le Sommet du Millénaire, qui a réuni un grand nombre de chefs d'État et de gouvernement, a ravivé la foi dans le

multilatéralisme, particulièrement dans l'ONU. Il a également permis d'évoquer la nécessité d'introduire des réformes pertinentes afin que, dotée des ressources suffisantes et axée sur le respect des buts et principes énoncés dans la Charte, l'Organisation puisse répondre de manière opportune et décidée aux problèmes qui se posent en matière de paix et de développement économique et social.

En dépit des efforts inlassables de l'Organisation afin de trouver des solutions aux conflits dans différentes régions de la planète, nous constatons avec préoccupation que les conflits violents, dans lesquels la population civile est devenue un objectif politique de groupes ou factions qui défient les normes élémentaires du droit international humanitaire, se perpétuent. La prévention des conflits par le biais de l'élimination de leurs causes sociales et économiques est un objectif urgent et inéluctable pour la communauté internationale, compte tenu des avantages économiques et humains pouvant découler d'une telle stratégie, laquelle repose sur des principes convenus des relations internationales, notamment ceux de la non-ingérence, du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, du règlement pacifique des conflits et du respect des normes de droit international.

Nous convenons avec le Secrétaire général que le succès remporté par les Nations Unies en matière de prévention est largement lié à l'appui des États Membres, à qui incombe, en dernier ressort, la principale responsabilité du traitement des causes de conflits internes. Nous estimons que l'on ne saurait parler de délégation de responsabilités mais que nous devrions plutôt guider l'Organisation vers la promotion de meilleures pratiques, lesquelles seraient orientées vers la coopération internationale dans les domaines de la prévention des conflits et des urgences humanitaires.

S'agissant du désarmement et de la maîtrise des armements, notre bilan est mitigé. En effet, les politiques mises en place au début des années 90, avec la conclusion d'accords multilatéraux dans ce domaine, ont perdu leur force du fait d'une absence d'efforts soutenus de la part de certains pays qui avaient des responsabilités spéciales en la matière et du fait de certains événements qui affectent le climat de négociations.

Le Venezuela pense que la proposition du Secrétaire général de convoquer une conférence internationale sur la réduction des dangers nucléaires

est une initiative positive visant à identifier les moyens d'éliminer les armes nucléaires dans un proche avenir, comme convenu à la Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Parmi les questions qui se sont ajoutées à l'ordre du jour multilatéral du désarmement figure le problème du trafic illicite des armes légères. Ce phénomène envenime les conflits qui se multiplient dans diverses régions, menaçant la sécurité des États, ainsi que l'avenir économique et social des peuples touchés par ces guerres.

Le Venezuela est convaincu de la nécessité que la communauté internationale prenne des mesures, fondées sur la coopération internationale, pour éliminer cette activité illicite soutenue par des groupes et des individus qui sont à la marge de la légalité. À cet égard, nous considérons que les accords conclus à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui a eu lieu en juillet de cette année, sont une étape positive sur le chemin du désarmement et de la prévention des conflits.

La mondialisation est une force inexorable en cette époque de changement et de transformations profondes. Elle a créé des possibilités, telles que l'expansion du commerce et le développement vertigineux des technologies de l'information. Mais bien que les bienfaits de ce processus soient évidents, on ne peut toutefois nier qu'ils sont répartis inégalement, car une grande partie de la population mondiale a vu empirer sa situation d'extrême pauvreté. Afin de corriger ces déséquilibres, la communauté internationale doit mener une action concertée tendant à l'adoption de mesures concrètes pour prévenir la marginalisation et l'exclusion sociale de ceux qui restent en marge de ce processus.

Le Sommet du Millénaire a permis de réaffirmer les objectifs de la plate-forme sociale telle qu'elle est ressortie des conférences de l'ONU sur des questions comme l'environnement, le développement social, les femmes et la population, qui ont mis l'être humain au centre du développement. Nous devons garantir que les objectifs définis dans les déclarations et programmes d'action soient transformés en actions concrètes qui permettent de réduire l'extrême pauvreté de moitié, comme convenu. Il faut absolument que les mesures que les gouvernements nationaux prennent en faveur de

leurs populations pour promouvoir les mesures sociales soient appuyées par un effort de coopération internationale soutenu et solidaire afin que ces tâches soient menées à bien de manière efficace et rapide et qu'il soit possible d'aider les peuples à vaincre la misère, la faim et la pauvreté.

Dans le cadre de cette démarche fondée sur une responsabilité partagée, le Venezuela estime que la convocation, en mars 2002, à Monterrey, de la Conférence internationale sur le financement du développement fournira une occasion idéale tant aux pays en développement qu'aux pays développés d'agir ensemble afin d'adopter une série de mesures politiques visant à encourager la stabilité financière et à parvenir à un consensus sur la nécessité de mettre en place une nouvelle architecture financière. Mon pays estime que cette conférence doit aussi examiner la possibilité de mobiliser les ressources nationales et internationales pour le développement social en vue de mettre en oeuvre la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague en adoptant des mesures liées au commerce et en procédant à un allègement de la dette.

Bien que des progrès aient été accomplis dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales à la suite de la consolidation et du renforcement de la démocratie dans le monde, nous sommes préoccupés par le fait que des signes de racisme et de xénophobie persistent encore. Nous pensions que ces manifestations, qui vont à l'encontre des droits de l'homme et sapent la dignité humaine, appartaient désormais à l'histoire. La Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui s'est tenue récemment en Afrique du Sud, a fourni une occasion unique à la communauté internationale d'adopter des mesures en réponse à la discrimination fondée sur la race, la couleur ou l'origine ethnique.

En ce qui concerne la consolidation d'un ordre international basé sur la validité des normes du droit international, le Venezuela a appuyé dès le départ la création d'une cour pénale internationale et nous avons participé au processus de la création de la Cour sur la base des principes d'universalité, de complémentarité et d'autonomie. Dans cet esprit, convaincu de la contribution que la Cour peut apporter à la cause de la paix et du respect du droit international, par le biais de la poursuite et de la condamnation des responsables de crimes internationaux, en évitant ainsi l'impunité, le

Gouvernement vénézuélien a, en juin de l'an dernier, déposé son instrument de ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Cet acte reflète la priorité que notre pays accorde à l'amélioration, à la crédibilité et à la transparence de la justice dans les sphères internationales. Nous espérons que cet instrument juridique entrera en vigueur dans un avenir proche, de sorte que la Cour puisse être créée et commencer à fonctionner.

Faisons de l'Organisation une institution au service des peuples en encourageant avec détermination les objectifs de la paix et du développement économique et social. Les objectifs que nos chefs d'État et de gouvernement ont convenus au Sommet du Millénaire doivent être atteints dans les délais fixés. Il est temps de passer à l'action afin de donner une forme concrète aux espoirs d'un monde plus juste et équitable, dans lequel l'élimination de la pauvreté et la promotion du développement sont une expression véritable de la paix et de la stabilité internationales.

Le Venezuela est d'accord avec le Secrétaire général pour dire que l'Organisation des Nations Unies doit devenir un véhicule pour le progrès de l'humanité. À cette fin, les États Membres doivent, par le biais de la coopération et du dialogue internationaux, diriger leurs efforts en vue de répondre aux défis de la mondialisation en tirant en même temps profit des occasions qu'elle offre. Dans cette entreprise, l'ONU doit faire un effort de renouvellement constant et d'adapter aux réalités du moment pour assumer comme il se doit ses responsabilités, ainsi que pour bénéficier de l'appui et de la compréhension de ses États Membres.

M. Babaa (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*): J'aimerais tout d'abord féliciter M. Han Seung-soo et son pays, la République de Corée, de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à la présente session. Nous sommes certains que grâce à sa compétence et sa sagesse, nos travaux seront couronnés de succès.

L'Assemblée générale entame ses travaux cette année dans une atmosphère de tristesse et dans des circonstances inhabituelles en raison des attaques terroristes et des événements tragiques qui ont eu lieu le 11 septembre. Ma délégation voudrait une fois de plus exprimer sa profonde sympathie et ses condoléances au peuple des États-Unis et aux familles

des victimes, aux États-Unis ou ailleurs, et exprimer notre solidarité avec eux.

Mon pays et mon peuple comprennent mieux que beaucoup d'autres la véritable souffrance et la confusion suscitées par cette tragédie. Les incursions aériennes de 1986 contre mon pays, auxquelles plus de 100 avions ont pris part et qui ont causé d'énormes destructions dans des zones résidentielles et ont fait de nombreuses victimes parmi la population civile innocente, ont fait que nous connaissons bien ces sentiments. Nous nous félicitons de la tenue, la semaine prochaine, d'un débat extraordinaire sur le terrorisme et nous y prendrons part. Ma délégation s'associera aux autres délégations pour débattre en détail de cette question.

Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Nous réaffirmons cependant, une fois de plus, qu'à notre avis, le terrorisme est devenu un problème mondial qui ne se limite pas à certaines religions ou cultures. C'est là une vérité que tous peuvent comprendre : des actes de terrorisme se produisent dans toutes les régions du monde. La haine dirigée contre l'Islam, les Arabes et les musulmans qui se manifeste dans certaines régions du monde doit être condamnée avec la même énergie avec laquelle nous condamnons le terrorisme, la haine et le racisme en tout lieu.

Le terrorisme international est vraiment devenu un fléau mondial, qui exige que la communauté internationale s'unisse pour lutter ensemble contre ce péril et ses crimes odieux, dont sont la cible des civils innocents. La coordination et la coopération de tous les États sont de mise. Toutefois, la responsabilité internationale de venir à bout de ce fléau n'exige pas seulement que l'on redouble d'efforts pour rechercher la justice et non la vengeance, mais aussi que l'action internationale soit fondée sur le droit international et la légitimité internationale, tout en évitant la politique de deux poids, deux mesures qui prévaut actuellement.

La communauté internationale doit également faire une distinction entre le terrorisme dirigé contre des innocents et la lutte légitime contre la domination et l'occupation étrangères. Nous demandons donc que soit organisée une conférence internationale visant à définir le terrorisme et les moyens de l'éliminer après en avoir étudié les diverses causes. Cette conférence devrait être dénuée de toute considération politique. Comme le Secrétaire général l'a dit il y a deux jours

lorsqu'il a présenté son rapport, nous ne devons pas conclure hâtivement que la lutte contre le terrorisme est un affrontement entre civilisations, religions ou cultures. Comme le Secrétaire général l'a également indiqué dans un article publié dans le *New York Times* qui a été repris dans la presse internationale, en prenant des mesures contre les auteurs des actes de terrorisme, nous devons également traiter des conditions et des causes politiques, économiques et sociales qui sous-tendent ce genre de haine et d'aberration, afin d'instaurer la paix, la justice et la sécurité dans le monde.

Au cours des semaines, des mois et des années à venir, nous devons nous fonder sur la légitimité internationale et sur l'ONU, que nous avons convenu de considérer comme le cadre institutionnel adéquat pour traiter des fléaux mondiaux que sont les conflits armés, le terrorisme, la pauvreté, etc. En adoptant la Déclaration du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur volonté d'oeuvrer ensemble pour débarrasser le monde des conflits, de l'analphabétisme, de la pauvreté et de la maladie, afin de créer un monde plus juste et plus développé. Ce document historique réaffirme les principes élémentaires de la dignité humaine, de la justice et de l'équité, la nécessité de régler les différends par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, et le droit à l'autodétermination des peuples qui sont encore sous le joug de l'occupation étrangère et de la domination coloniale.

La communauté internationale doit donc réaffirmer ces principes et renforcer la capacité de l'ONU de s'acquitter des tâches qui lui incombent dans le contexte de cette situation internationale qui ne cesse d'évoluer.

Nous souscrivons également à l'avis du Secrétaire général selon lequel, dans le cadre de la mondialisation, la coopération et le partenariat sont des éléments clefs et que nous devons répartir les tâches et les responsabilités – entre les nations, les gouvernements et les organisations régionales et internationales – afin de pouvoir bénéficier de la mondialisation et d'en éviter les conséquences négatives.

Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir été élu pour un second mandat. Nous saluons son enthousiasme et ses efforts, ainsi que ses initiatives et

le dévouement avec lequel il tente de renforcer l'ONU – cette Organisation si nécessaire pour relever les défis qui se posent au village planétaire dans lequel nous vivons.

Dans le contexte des efforts que nous déployons pour prévenir les conflits armés et en éliminer les causes profondes; fournir une aide humanitaire aux secteurs les plus vulnérables de la société; favoriser la coopération internationale; protéger les peuples défavorisés et renforcer la justice et la légalité internationales, des tentatives sont faites pour marginaliser cette noble organisation, dont les pères fondateurs, il y a plus d'un demi-siècle, étaient déterminés à préserver les générations futures du fléau de la guerre. Nous constatons également qu'il y a des tentatives d'empêcher le Conseil de sécurité de s'acquitter de sa tâche, qui consiste à maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous avons vu, par exemple, de quelle manière le Conseil de sécurité a été paralysé au cours des dernières semaines lorsqu'un membre permanent a menacé d'avoir recours à son droit de veto dans le cadre de l'examen d'un problème chronique, ce qui a conduit à la détérioration de la situation dans la région concernée et a fait un grand nombre de victimes supplémentaires.

Nous devons accélérer la réforme de l'ONU, et en particulier celle du Conseil de sécurité. Nous devons augmenter le nombre de membres du Conseil, afin qu'il puisse s'acquitter de son mandat sans être tenu en otage par la domination d'un État Membre.

Nous partageons l'avis que le Secrétaire général a exprimé dans son rapport au sujet de la détérioration de la situation dans les pays arabes et de la nécessité de parvenir à un règlement juste, durable et global du conflit arabo-israélien sur la base des décisions pertinentes de l'ONU. La spirale de la violence dans la région arabe résulte de l'occupation militaire sioniste du territoire palestinien qui dure depuis plus de 34 ans et des tentatives auxquelles se livrent les forces israéliennes en vue d'imposer le fait accompli de l'occupation, de la colonisation, des déportations, des annexions, de l'expansion des colonies, de la confiscation des terres, de la destruction de l'infrastructure palestinienne, du blocus de la famine, de l'humiliation, de l'asservissement, des sanctions collectives, de la destruction des fermes, du déracinement des arbres et de l'assassinat des symboles palestiniens de la résistance légitime à l'occupation.

Le débat sur les sanctions et leur efficacité doit se poursuivre. Comme le Secrétaire général l'indique, les sanctions ont de graves conséquences humanitaires qui sont connues de tous. Nous nous opposons à leur imposition, et nous demandons à ce que l'on utilise des moyens pacifiques et un dialogue constructif pour régler les différends. Comme le prévoit la Charte, les sanctions doivent être utilisées en dernier ressort, après avoir eu recours à toutes les autres mesures possibles.

Les objectifs politiques d'un État ne doivent pas l'emporter sur ceux des autres. Les sanctions doivent être levées dès que les raisons de leur imposition cessent d'exister, et il ne doit pas être possible de recourir à des prétextes quels qu'ils soient pour les maintenir. Notre pays, par exemple, s'est vu imposer des sanctions injustes et, comme tous le savent, toutes les couches de la population libyenne en ont subi les conséquences, tout simplement parce que, sans preuve aucune, l'on soupçonnait deux individus d'un crime.

Même si notre pays s'est acquitté de toutes ses obligations en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les sanctions n'ont pas encore été complètement levées. Il faut donc déployer des effectifs pour permettre au Conseil de sécurité de rétablir sa crédibilité afin qu'il s'acquitte de son rôle véritable qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales, conformément aux dispositions de la Charte; il ne doit pas être un outil politique aux mains des pays les plus puissants.

Nous nous félicitons du fait qu'une partie du rapport ait été consacrée aux problèmes politiques et aux problèmes de développement de l'Afrique, notamment dans le cadre d'une stratégie visant à traiter des causes profondes des conflits, dans le contexte de la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales. Nous nous félicitons également des initiatives de l'ONU visant à accorder la priorité aux problèmes de développement de l'Afrique d'autant que la Déclaration du Millénaire a exigé de l'ONU qu'elle joue un rôle de catalyseur dans la mobilisation des ressources nécessaires pour faire face aux défis du développement sur l'ensemble du continent.

À cet égard, nous nous félicitons du fait qu'en juillet dernier, à son débat de haut niveau, le Conseil économique et social ait fait sienne la nouvelle Initiative africaine adoptée au sommet de Lusaka. Nous espérons qu'après avoir annoncé la création de

nouvelle Union africaine à Lusaka, l'Afrique prendra en main les rênes de son destin et réaffirmera sa détermination de lutter en faveur du développement durable et de surmonter les défis actuels. Nous espérons qu'à la suite de ces initiatives, l'Assemblée générale prendra, à sa présente session, les décisions nécessaires pour contribuer au règlement des problèmes de l'Afrique, et en particulier de ceux de la pauvreté, de la dette, des maladies transmissibles telles que le sida et la malaria, et de la mise en valeur des ressources humaines.

Enfin, je voudrais souligner le fait qu'au XXI^e siècle, le monde est devenu un petit village planétaire. Toutes les parties du monde subissent les conséquences, positives ou négatives, de tout ce qui se passe ailleurs. Nous ne pouvons pas vivre séparés les uns des autres. Toute oppression, toute injustice, tout problème social ou économique, toute maladie a des répercussions partout dans le monde. C'est pourquoi la volonté politique internationale et les ressources internationales doivent être mises en commun pour éteindre les petits incendies avant qu'ils ne se transforment pas en d'énormes conflagrations. Il faut vaincre la pauvreté et la faim. Les énormes ressources qui sont utilisées actuellement pour mettre au point des armes mortelles doivent servir à rétablir la paix, la sécurité et la justice, et à créer un monde meilleur en ce nouveau millénaire.

M. Lancry (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer mes très sincères condoléances au peuple des États-Unis et à toutes les personnes qui ont été touchées par les attaques terroristes dévastatrices du 11 septembre. Le Gouvernement et le peuple israéliens, comme tous les peuples du monde, ont été choqués et horrifiés par ces événements tragiques. C'est une journée qui restera toujours dans nos mémoires, et ceci, dans une grande mesure, doit guider nos débats au cours de cette cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

Permettez-moi de féliciter le Secrétaire général de son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation. Le rapport décrit clairement les défis que la communauté internationale doit relever dans notre monde en mutation constante et définit les façons dont l'Organisation pourra continuer d'agir pour le bien de l'humanité, conformément aux principes de la Charte.

Le rapport met l'accent à juste titre sur le thème capital de la mondialisation et sur les liens et

l'interdépendance accrus de notre monde. Il reconnaît que la mondialisation ne se limite pas à offrir de nouvelles possibilités, mais qu'elle s'accompagne aussi de nouvelles menaces et de nouveaux défis. Ni les problèmes ni le potentiel de la mondialisation ne relèvent d'une seule nation, mais au contraire nécessitent la coopération entre les États et les organisations internationales. L'ONU est à même de servir de tribune principale où les partenariats nécessaires pourront se mettre en place pour faire face aux défis qui se posent à l'humanité tout entière.

Comme on l'a vu de la manière la plus horifiante il y a moins de deux semaines à New York et à Washington, le monde fait face à une grave menace de la part du terrorisme international. Il apparaît clairement que le terrorisme ne se limite pas à une région ou à un conflit particuliers. Les forces qui ont rapproché les réseaux mondiaux d'information et de transport et les réseaux financiers ont également porté la menace du terrorisme à notre porte. C'est une menace comme le monde n'en a jamais connu et qui risque de saper notre mode de vie et la survie de la liberté. La communauté internationale doit se mobiliser pour s'attaquer à cette menace, l'endiguer et enfin, l'éliminer.

À cet égard, l'ONU a un rôle crucial à jouer. Le terrorisme ne peut survivre longtemps sans l'appui des États et des dirigeants dans diverses parties du monde qui ont juré d'inspirer ou même d'incarner les convictions terroristes. Les terroristes ont besoin d'asiles où ils peuvent se soustraire à l'état de droit; ils ont besoin de territoires où ils peuvent s'entraîner; et ils ont aussi besoin d'une aide financière pour leurs opérations. Ces trois éléments ne peuvent être fournis que par les États qui soit les appuient directement, soit ferment les yeux sur les actes de ces groupes terroristes.

La communauté internationale doit prendre l'initiative et déclarer que ce comportement ne sera plus toléré. Les États qui refusent de prendre des mesures contre les terroristes qui opèrent sur leur territoire ne peuvent plus être considérés comme des membres légitimes de la famille des nations. Ces États ne devraient plus pouvoir assumer de rôles de direction dans les organisations internationales. L'ONU doit persévérer dans la création de mécanismes qui permettront d'identifier les États qui appuient le terrorisme et de prendre des mesures contre eux. En fait, il n'est pas de défi plus pressant, ni de défi qui

exige davantage de la communauté internationale un effort de coopération internationale concertée que la menace du terrorisme, et il n'est rien qui requiert notre attention de manière plus urgente.

Mais la menace du terrorisme émanant de certaines régions du monde, bien qu'elle soit une question de la plus haute urgence, est loin d'être la seule question ayant des répercussions mondiales. La pandémie du VIH/sida est une catastrophe planétaire. Elle détruit la vie économique et sociale de la plupart des pays touchés, mais elle ne se limite pas à ces pays. L'Afrique subsaharienne est la région la plus durement touchée, mais le virus se propage aussi à un taux alarmant dans le reste du monde. La nature et les conséquences de ce problème ayant une portée mondiale, il doit en être de même pour la réponse.

Tous les gouvernements, nations, organisations internationales, le secteur privé et les particuliers doivent prendre la résolution de s'unir dans un effort mondial global pour arrêter la propagation du sida et porter secours à ceux qui sont déjà atteints.

À cet égard, Israël salue l'appel mondial à l'action lancé par le Secrétaire général, ainsi que la mise en place d'un Groupe de travail interinstitutions de haut niveau sur le VIH/sida chargé de coordonner la réponse de l'ONU à cette crise. Nous appuyons aussi la mise en place d'un Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida et pour la santé en vue de combattre le sida ; il mettra l'ONU en position de conduire la campagne mondiale de lutte contre la propagation de la maladie.

Israël soutient fermement l'initiative prise par le Secrétaire général de faire passer l'Organisation d'une culture de réaction à une culture de prévention des conflits. Mettre l'accent sur la prévention des conflits ne se réduit pas à allouer plus efficacement les ressources disponibles – comme c'est très certainement le cas ; c'est aussi une méthode beaucoup plus efficace pour débarrasser l'humanité du fléau de la violence et des conflits.

Comme l'a indiqué clairement le rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés (A/55/985), c'est au premier chef aux gouvernements des pays que revient la responsabilité de prévenir les conflits. Le rôle principal de l'ONU devrait être d'appuyer les efforts déjà entrepris au niveau national. Il faut encourager les parties à résoudre leurs différends par des moyens pacifiques, plutôt que par la violence,

conformément à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies.

À cette fin, nous appuyons les efforts déployés par le Secrétaire général pour encourager les projets humanitaires et de développement dans les régions troublées, promouvoir les partenariats entre l'ONU et les organisations régionales et la société civile, et envoyer des missions pluridisciplinaires dans les zones de tension avant que les situations ne dégénèrent de façon incontrôlable.

Pour augmenter l'efficacité de ces efforts, le rapport aborde également les modifications à apporter au niveau des pratiques du système des Nations Unies lui-même. À l'évidence, une utilisation plus efficace des ressources, un souci plus marqué d'exploiter les technologies de l'information, un exercice accru des responsabilités et un contrôle plus attentif sont autant d'initiatives à saluer. Il convient en particulier, dans une organisation aussi vaste et diverse que l'ONU, de s'employer à faciliter l'amélioration des communications entre départements et institutions, ainsi qu'entre les membres du personnel de l'ONU affectés dans des régions reculées de la planète. Le bon fonctionnement interne du système des Nations Unies ne peut qu'améliorer la capacité de l'Organisation de s'acquitter de son mandat autour du globe.

La mondialisation présente une multitude de nouveaux défis comme de nouvelles possibilités. L'apparition de puissants outils nouveaux de communication, dans les finances et le commerce, a contribué à un rapprochement des peuples du monde, à une floraison extraordinaire de nouveaux débouchés économiques, en offrant en même temps aux pays les moins avancés un moyen de sortir de la pauvreté. Mais il reste d'autres inquiétantes perspectives. La mondialisation peut contribuer à exacerber les inégalités, à aggraver encore les conséquences du fossé numérique et bénéficier à quelques-uns aux dépens des autres. Nous devons veiller à ce que la mondialisation serve l'intérêt commun, stimule les nations et les peuples et à ce que le surcroît d'ouverture et de liberté qu'elle offre à nos sociétés ne devienne pas le ferment de notre destruction. Autrement dit, nous devons travailler de concert, au sein de l'ONU et en dehors, pour répondre aux exigences de ce monde nouveau.

Israël se félicite de voir que le rapport du Secrétaire général insiste constamment sur la nécessité d'une coopération internationale. De même que des

dispositions sont prises pour rationaliser et améliorer la gestion du système des Nations Unies, nous devons aussi oeuvrer à améliorer notre gestion collective des forces qui refaçonnent le monde. C'est seulement en travaillant de concert que nous pourrons faire en sorte que la mondialisation soit conforme aux plus hautes aspirations de l'humanité.

C'est un objectif beaucoup plus réalisable qu'il n'y paraît. La mondialisation est l'occasion de rapprocher des peuples très divers, de nous permettre de mieux appréhender nos différences respectives et de respecter des valeurs communes. Ce sont ces valeurs qu'il faut renforcer dans toutes nos entreprises, car elles sont à la base de notre combat pour débarrasser l'humanité du fléau de la guerre et favoriser la paix et la coexistence entre tous les peuples du monde.

Israël reste attaché aux idéaux que représente l'ONU, aux principes autour desquels elle a été fondée et aux grandes lignes de son programme dans tous les différents domaines de l'activité humaine. Nous avons hâte de participer à des partenariats fructueux, d'encourager une plus grande coopération entre les États Membres et de prendre part à la réalisation des nobles objectifs qui ont présidé à la création de l'Organisation.

M. Ouch (Cambodge) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord adresser mes sincères félicitations à M. Han Seung-soo à l'occasion de son élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session. Nous sommes convaincus que sous sa conduite avisée les travaux de cette session feront date dans le nouveau contexte international s'agissant de relever les nouveaux défis lancés à la paix, à la démocratie et au progrès.

Je voudrais, à cette occasion, réitérer les sincères condoléances et la profonde sympathie du Gouvernement royal du Cambodge à notre pays hôte, les États-Unis d'Amérique. Ma délégation condamne énergiquement ces actes criminels de terrorisme et appuie l'inscription du point 166, intitulé « Mesures visant à éliminer le terrorisme international », à l'ordre du jour de cette session. On s'attend à une grande mobilisation sur cette question lors de notre débat de la semaine prochaine.

J'aimerais m'associer aux autres orateurs pour remercier le Secrétaire général de son rapport sur l'activité de l'Organisation, publié sous la cote A/56/1. Le rapport donne un aperçu concis des activités de

l'ONU dans les domaines de la paix et de la sécurité, de l'aide humanitaire, du développement, du droit international, des droits de l'homme et de la réforme de l'Organisation.

Le rapport du Secrétaire général fait référence à la Déclaration du Millénaire, consacrée pour l'essentiel à la guerre contre la pauvreté, qui doit être universelle et ne rien laisser au hasard. Pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés comme le Cambodge, l'une des principales difficultés de cette guerre consiste à savoir comment gérer le processus irréversible de mondialisation. Le problème fondamental est de savoir comment nous pouvons utiliser la mondialisation à notre avantage et comment nous pouvons intégrer nos pays au processus toujours plus rapide de mondialisation pour ne pas être laissés à la traîne et ne pas demeurer marginalisés.

Le processus de mondialisation, mû par les progrès faits dans les technologies d'information et de communication, la mobilité accrue des capitaux, les réductions des barrières commerciales et du coût des transactions nationales, constitue une réalité sans précédent, n'assurant à un pays ni protection ni possibilité d'échapper ses effets.

Il est clair pour tous que les effets de la mondialisation profitent essentiellement aux États qui maîtrisent bien leur situation économique, et laissent les pays les moins avancés, tels que le Cambodge, avec peu de ressources – si même il y en a – et une aide réduite pour faire face à cette crise. En fin de compte, les pays riches deviennent plus riches et les pays pauvres, plus pauvres. Ma délégation estime donc que tous les pays du monde doivent unir leurs efforts et ressources pour faire en sorte que les avantages de la mondialisation soient repartis de façon plus juste au sein de la communauté internationale et minimiser les effets négatifs de ce phénomène, en permettant aux pays les moins avancés de se développer de manière continue et de disposer des instruments nécessaires permettant à leurs peuples de mieux vivre dans les années à venir.

Dans son rapport, le Secrétaire général met aussi l'accent sur la catastrophe causée par le VIH/sida dans le monde. En tant que l'un des pays les plus touchés par la pandémie mondiale du VIH/sida, le Cambodge s'est vivement réjoui de l'adoption de la Déclaration d'engagement à la vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème du VIH/sida,

tenue en juin 2001, conformément à la résolution 55/13 qui, à son paragraphe 1, demande à l'Assemblée générale que

« compte tenu de l'urgence du problème, ... d'examiner, sous tous ses aspects, le problème du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) et de s'y attaquer, ainsi que de susciter un engagement mondial en faveur du renforcement de la coordination et de l'intensification des efforts déployés aux niveaux national, régional et international pour lutter contre ce fléau sur tous les fronts ».

Il reste que ces efforts doivent pour l'essentiel incomber aux dirigeants nationaux, qui doivent mobiliser tous les secteurs de la société. La session extraordinaire a suscité une prise de conscience du problème au niveau mondial, et cette question devrait mobiliser notre attention à tous. La Déclaration d'engagement doit se traduire en programmes nationaux pour lutter contre ce fléau sous toutes ses formes et manifestations.

S'agissant de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix, les Nations Unies continuent de débattre de cette question depuis le début des années 90. Alors que l'ONU cherche à passer d'une culture de réaction à une culture de prévention, il y a un consensus croissant selon lequel une stratégie efficace de prévention des Nations Unies requiert une stratégie concertée de nombreuses parties, axée l'accent sur des facteurs économiques et sociaux à long terme. De façon générale, on s'accorde à reconnaître que des actions ponctuelles de la communauté internationale pour prévenir un conflit violent peuvent s'avérer difficiles pour diverses raisons. L'une d'elles est qu'il n'est pas aisé d'identifier des situations se prêtant à une action préventive; deuxièmement, la mobilisation de ressources pour une action préventive constitue une lourde tâche en l'absence de violence réelle; et, troisièmement, une intervention extérieure est souvent mal accueillie par des belligérants potentiels.

Deux courants de pensée sont apparus sur le rôle futur de l'ONU en matière de prévention de conflits violents. Le premier considère que l'ONU doit continuer de jouer un rôle central dans la diplomatie préventive. Cela pourrait se faire par le renforcement de l'Organisation, à travers la personne de son

Secrétaire général, le Département des affaires politiques, des partenaires clefs au sein du système des Nations Unies, et une volonté accrue du Conseil de sécurité d'agir à titre préventif. Selon l'autre courant de pensée, la responsabilité en matière de prévention doit relever des organisations régionales et autres acteurs. L'expérience du Cambodge semble montrer que la deuxième solution possible constitue la voie à suivre la plus convaincante.

La prolifération des armes légères favorise naturellement les conflits et affrontements, mais la cause profonde du problème n'est pas ces armes, qui peuvent être facilement fournies en toutes circonstances par des trafiquants empressés s'il existe un terrain fertile de conflit potentiel. Comme pour un malade, des médicaments sont à prescrire et parfois même une opération chirurgicale. Mais, pour prévenir la maladie, cette personne doit faire régulièrement de l'exercice, avoir un mode de vie favorisant un bon état général et renforcer sa résistance à l'infection. De même, la prévention des conflits ne doit pas simplement signifier une diplomatie préventive et la consolidation de la paix après un conflit, mais doit aussi traiter de la prévention structurelle du conflit, laquelle s'attaque à ses causes sous-jacentes, telles que l'absence de démocratie, de droits de l'homme et de développement socioéconomique. Nous ne devons pas nous concentrer sur la seule fourniture de ressources des Nations Unies dans le cadre de l'action préventive. Nous devons mobiliser les efforts collectifs de la famille entière des Nations Unies et d'autres acteurs en matière de consolidation de la paix pour développer le pays, et cette tâche doit être également considérée comme favorisant une culture de prévention.

Pour terminer, je voudrais m'associer aux autres représentants pour exprimer mes sincères félicitations à M. Kofi Annan pour sa réélection en tant que Secrétaire général. Sa longue et riche expérience aux Nations Unies lui donne une parfaite connaissance des défis qui se posent à l'Organisation. Je suis convaincu qu'avec sa modestie et ses talents, son engagement, sa vision et son autorité remarquables, il mènera à bien sa noble mission.

M. Swe (Myanmar) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord exprimer la gratitude de ma délégation au Secrétaire général pour son rapport sur l'activité de l'Organisation. Je souhaite également le féliciter pour son élection à un deuxième mandat.

La pertinence de son rapport est encore plus évidente à la suite des tragiques événements du 11 septembre et de l'acte terroriste odieux qui non seulement touche notre ville et notre pays hôtes, mais aussi affecte gravement l'activité de notre Organisation. Nous nous félicitons donc de la décision prise de débattre le 1er octobre, en plénière, des mesures visant à éliminer le terrorisme. Le Myanmar voudrait faire consigner que nous sommes opposés au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Le rapport du Secrétaire général souligne l'importance de renforcer le rôle de notre Organisation s'agissant de garantir la paix et la sécurité, et la nécessité de développer sa capacité de s'adapter au contexte international en évolution. Il qualifie cela d'« aptitude à l'innovation ».

L'ONU est l'Organisation universelle fondée sur la souveraineté des États. Je conviens donc tout à fait avec le Secrétaire général qu'en préservant cette aptitude à l'innovation, les principes de la Charte doivent être préservés. Alors que nous tournons le regard vers l'avenir pour répondre aux nouveaux défis, les principes de la Charte doivent constituer le fondement de notre Organisation.

Dans notre quête de la paix et de la sécurité, le contrôle des armements et le désarmement sont d'une importance cruciale. Le rapport du Secrétaire général a de nouveau souligné le fait que dans la Déclaration du Millénaire les dirigeants mondiaux se sont engagés à éliminer les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires. Le Myanmar partage donc la déception exprimée dans le rapport au sujet du faible niveau de coopération internationale pour le désarmement, en particulier à la Conférence sur le désarmement. Le Myanmar attend avec donc avec intérêt le début des négociations sur le désarmement, portant sur un traité multilatéral, non discriminatoire, et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sur le fondement du rapport du Coordonnateur spécial et du mandat qui lui a été confié.

Nous appelons encore une fois la Conférence sur le désarmement à établir à titre prioritaire un comité ad hoc pour traiter le désarmement nucléaire et commencer les négociations sur un programme

échelonné pour le désarmement nucléaire visant l'élimination complète des armes nucléaires. À cet égard, la convocation dans un délai rapproché d'une conférence internationale sur le désarmement dans tous ses aspects nous permettrait d'identifier et de débattre de mesures concrètes permettant de réaliser le désarmement nucléaire.

Je voudrais maintenant aborder une autre question, d'importance cruciale pour la communauté internationale. Il s'agit de la pandémie du VIH/sida, à laquelle le Secrétaire général a porté une attention personnelle à travers son initiative récente. La vingt-sixième session spéciale qui vient de s'achever, consacrée au VIH/sida, a souligné la nécessité d'un effort mondial pour lutter contre la maladie. La communauté internationale a confirmé son engagement d'intensifier ses efforts aux niveaux national, régional et international.

Le Myanmar est aussi pleinement conscient du nombre phénoménal de victimes que pourrait causer la maladie, non seulement avec les personnes atteintes mais aussi dans l'ensemble de la société. Le VIH/sida a donc été désigné comme une maladie qui relève au Myanmar de l'intérêt national et, en conséquence, nous sommes déterminés à recourir à toutes les ressources disponibles pour lutter contre elle. Nous continuerons également à coopérer dans ce domaine avec des partenaires nationaux, régionaux et internationaux.

Je voudrais maintenant aborder une autre question d'importance mise en relief dans le rapport du Secrétaire général : le développement durable. Le Secrétaire général signale que malgré les efforts des gouvernements tant dans les pays développés que dans les pays en développement, ceux du système des Nations Unies et du secteur privé, le défi d'atteindre un résultat durable reste à surmonter. Le Myanmar voit dans le développement durable l'intégration harmonieuse d'une économie saine et viable, d'une gouvernance responsable, de la cohésion et de l'harmonie sociales, enfin de l'intégrité du milieu ambiant, de manière à garantir que le développement soit un processus qui améliore la vie humaine. Au niveau national, nous avons consacré une énergie et des ressources considérables à la mise en oeuvre de l'Agenda 21 du Myanmar. L'action au niveau national, ainsi que régional et international, est indispensable pour relever le défi de parvenir à un développement durable. Nous nous réjouissons donc à l'idée de coopérer avec la communauté internationale au

prochain Sommet mondial pour le développement durable, qui se tiendra à Johannesburg en 2002.

Une autre conférence internationale d'importance égale va avoir lieu à Monterrey, au Mexique, en mars 2002. C'est la Conférence internationale sur le financement du développement. Cette Conférence nous donnera l'occasion de traiter globalement de la question du développement économique. Ce sera la première fois que des autorités en matière d'échanges commerciaux, de finance et de développement auront l'occasion de s'asseoir à la même table pour trouver les moyens appropriés d'examiner la question du développement sous tous ses aspects. Nous espérons que la Conférence aboutira à des résultats concrets, substantiels et significatifs.

M. Loizaga (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Secrétaire général pour le rapport sur l'activité de l'Organisation, publié sous la cote A/56/1, qui nous offre un cadre de référence et de réflexion pour le débat sur le vaste ordre du jour que l'Organisation des Nations Unies doit examiner. Ce rapport démontre clairement que l'Organisation des Nations Unies, et le Secrétaire général en particulier, progresse dans le cadre du mandat qui leur a été donné par les États Membres. C'est pourquoi je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer à M. Kofi Annan la satisfaction totale du Gouvernement de la République du Paraguay de son élection à un second mandat. Nous sommes convaincus que dans l'exercice de ses hautes fonctions, il rapprochera des peuples l'Organisation des Nations Unies, et adaptera l'Organisation à des défis nouveaux et importants, de même qu'à la nouvelle réalité que lui imposeront la politique internationale et les événements.

Dans le paragraphe 4 de son rapport, le Secrétaire général déclare :

« Porteuse d'espoirs et lourde de menaces dans le même temps, c'est une scène internationale toute en contrastes qu'est la nôtre depuis un an. »

Qui aurait pu imaginer que cette réflexion allait se vérifier dans les tragiques événements du 11 septembre, dont nous avons été les témoins oculaires? Le Gouvernement de la République du Paraguay considère que les lâches actes terroristes perpétrés à l'encontre des États-Unis d'Amérique sont aussi une attaque contre le monde libre, démocratique,

civilisé et épris de paix. Comme l'a dit justement le Secrétaire général, ces attaques n'ont pas seulement visé New York et les États-Unis; elles ont visé le monde entier. C'est pourquoi nous devons rester unis dans notre lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes.

Ces événements horribles ont donné un tour distinctif à ce que nous pensions au début du XXI^e siècle. Pour cette raison, la communauté des nations doit s'engager fermement et résolument en faveur de la paix et du progrès dans le monde, afin de préserver pour les futures générations un héritage de démocratie, de paix et de sécurité, comme le dispose la Charte des Nations Unies.

La semaine prochaine, les États Membres auront l'occasion de débattre, dans cette salle même, du point 166 de l'ordre du jour, intitulé « Mesures visant à éliminer le terrorisme international ». Ma délégation se félicite de cette décision, et se tient prête à participer activement aux discussions. Nous voudrions aussi déclarer notre ferme et chaleureux soutien, afin que l'Organisation puisse jouer le rôle qui lui incombe avec fermeté, énergie et sans équivoque en ce qui concerne cette question.

Les domaines couverts par le rapport sont certainement très importants mais, vu le temps qui nous est imparti, nous voudrions nous concentrer sur quelques points que nous jugeons prioritaires pour notre pays.

La poursuite des objectifs formulés dans la Déclaration du Millénaire, ainsi que des autres engagements pris dans d'autres forums de l'Organisation au sujet du développement, comptent encore parmi les plus grands et plus urgents défis à relever dans les années à venir.

À cet égard, deux réunions importantes auront lieu l'an prochain. La Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Monterrey, au Mexique, offrira une occasion sans précédent d'examiner avec toutes les parties intéressées, le problème de la mobilisation et de l'utilisation efficace des ressources destinées au développement. De même, le Sommet Rio+10, qui doit se tenir à Johannesburg, donnera à la communauté internationale la possibilité d'examiner de façon exhaustive tous les aspects du développement durable.

Nous sommes heureux de constater que le rapport consacre un chapitre à la situation des pays les moins avancés et à l'importante conférence qui s'est tenue à Bruxelles en mai dernier. Néanmoins, nous pensons que ce rapport aurait dû faire mention de la situation des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement. Le développement de ces pays étant considérablement entravé par leur situation naturelle et géographique, ceux-ci comptent au nombre des pays en développement qui risquent le plus d'être marginalisés et de ne pas avoir le même accès que les autres pays en développement aux bienfaits de la mondialisation.

Nous sommes entièrement d'accord avec le Secrétaire général et avec la majorité des orateurs qui ont déjà pris la parole pour dire que l'élimination de la pauvreté constitue le combat le plus difficile que doivent livrer cette Organisation et la communauté internationale. Ce point a clairement et nettement été mis en évidence, au plus haut niveau, durant le Sommet du Millénaire. La mondialisation doit être l'instrument qui favorisera le développement de toutes les nations dans un cadre inclusif et équitable, permettant à tous de bénéficier des nombreux bienfaits qu'elle offre.

Nous pensons aussi, comme le Secrétaire général, qu'il est nécessaire d'accélérer la croissance économique des pays en développement si l'on veut éliminer la pauvreté. Mais comment faire? Comment allons-nous réaliser le développement économique, et par conséquent venir à bout de la pauvreté, si les pays en développement et les pays sans littoral, en particulier, sont défavorisés en matière de commerce international et sont tenus très à l'écart des marchés mondiaux?

Comme chacun le sait, l'un des problèmes les plus graves auxquels sont confrontés les pays sans littoral est celui du coût des transports. On reconnaît généralement que c'est là un facteur déterminant dans le commerce extérieur de tout pays, qui a des répercussions considérables sur les possibilités d'expansion du commerce et, par conséquent, d'accélération du développement économique. Tant que les pays développés et les autres pays en développement n'auront pas ouvert leurs marchés aux produits et marchandises des pays pauvres, tant qu'ils n'auront pas levé leurs barrières non tarifaires et mis fin à leurs subventions agricoles, aucun effort de réduction de la pauvreté n'aboutira et nous ne pourrons pas atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Ceci a été reconnu par la réunion extraordinaire de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods qui a eu lieu en mai dernier, et dont parle aussi le rapport du Secrétaire général. Lors de cette même réunion, on a reconnu que le protectionnisme commercial – en particulier dans le secteur agricole – pratiqué par les pays développés empêche les pays en développement de bénéficier pleinement des échanges commerciaux. Les pays en développement doivent avoir un accès équitable aux marchés pour pouvoir bénéficier tout autant des possibilités offertes par le système commercial multilatéral.

Ma délégation estime que l'un des faits les plus marquants de l'an dernier fut la présentation par le Secrétaire général du rapport sur la prévention des conflits armés. Nous sommes entièrement d'accord avec le Secrétaire général pour dire que la prévention précoce des conflits armés suppose que l'on s'attaque aux causes profondes et structurelles des crises. Malheureusement, nous constatons que ce point n'a pas fait l'objet de la part des États Membres d'un examen et d'une analyse aussi approfondis que le rapport Brahimi. Nous considérons qu'il faudra entreprendre dans les plus brefs délais une étude exhaustive de ce rapport et examiner les recommandations qui y figurent, afin que l'Organisation s'attache plutôt à prévenir qu'à guérir.

Nous réaffirmons également qu'il importe de mettre rapidement en place la Cour pénale internationale, surtout aujourd'hui. Le Paraguay a ratifié le Statut de Rome en signe de son attachement à la justice, à la paix et au droit international, et il attend son entrée en vigueur.

Le rapport de cette année fait également état des efforts déployés par l'ONU dans la lutte contre la pandémie du VIH/sida. Il convient de rendre hommage à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à ce sujet, qui s'est tenue dans le but d'examiner pour la première fois au plus haut niveau tous les aspects de ce problème. À cet égard, nous renouvelons notre appui à la proposition de créer un Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida pour aider tout particulièrement les pays les plus démunis et les pays les plus touchés.

Enfin, je voudrais à nouveau exprimer nos remerciements au Secrétaire général pour le rapport dont nous sommes saisis et qui sera un instrument utile

pour les travaux futurs que notre Organisation mènera dans ses différents domaines d'activité.

M. Naidu (Fidji) (*parle en anglais*) : Le rapport lucide du Secrétaire général mérite tous les éloges de mon gouvernement. Fidji regrette toutefois que les attaques terroristes violentes et délibérées qui ont eu lieu il y a deux semaines dans notre pays hôte éclipsent sérieusement l'impact charismatique de ce rapport, qui nous permet peut-être de mieux comprendre le pourquoi de ces attaques. Néanmoins, nous félicitons le Secrétaire général pour ses efforts inlassables, qui sont résumés avec franchise dans ce rapport.

Nous pouvons tirer bien des enseignements de l'horreur et de la colère que nous avons ressenties à la suite des récentes tragédies. On trouve aussi un grand nombre d'aperçus pénétrants et de passages narratifs dans le rapport du Secrétaire général. Les réflexions de ma délégation porteront principalement sur les nombreux efforts visant à maintenir la paix et la sécurité internationales. Parmi ces efforts, le plus important est la nouvelle orientation culturelle que propose le rapport. C'est un changement de cap opportun que le Secrétaire général souhaite à présent amplifier afin que l'Organisation s'attache plutôt à prévenir qu'à guérir. Bien que cette vision ait précédé les attentats terroristes que nous déplorons, ceux-ci soulignent pleinement la nécessité urgente d'avoir recours à la diplomatie préventive, compte tenu de la complexité des interactions politiques dans le monde d'aujourd'hui.

Fidji, par le passé, s'est inspirée de sa vaste expérience dans le domaine du maintien de la paix. Nous nous sommes de plus en plus exprimés en faveur de la valeur du maintien de la paix afin d'empêcher qu'une situation ne dégénère en conflit au moment où le besoin du maintien de la paix devient pressant. La préservation de la paix doit être notre objectif principal, faute de quoi, au cours des réformes prévues, il faudra réorienter et rééquiper les forces de maintien de la paix afin de jeter les bases d'activités plus profondes et plus durables de consolidation de la paix. Notre position est d'ailleurs conforme à celle du Président du Conseil de sécurité qui disait en février qu'une stratégie bien planifiée de consolidation de la paix a un rôle positif à jouer dans la prévention des conflits.

Nous partageons l'opinion du Secrétaire général à propos du rôle croissant que les États Membres et que

les organisations régionales et sous-régionales peuvent jouer dans les partenariats avec l'ONU dans les domaines de la consolidation et du maintien de la paix ainsi que dans celui de son édification. Une coopération étroite entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales pertinentes a déjà produit des résultats en vue de cet objectif. Fidji est convaincue que des progrès semblables pourront être réalisés par le biais de la coopération entre l'ONU et le Forum des îles du Pacifique, qui sera discutée dans le cadre en vertu d'un nouveau point inscrit à l'ordre du jour de la cinquante-sixième session.

Le rapport fait état, à juste titre, des nouveaux vents de la paix qui soufflent au-dessus de la région Asie-Pacifique. Les relations amicales entre les parties respectives et leur persévérance ont permis d'aboutir à un règlement pacifique à Bougainville. Nous souscrivons également au fervent appel que le Secrétaire général a lancé aux institutions administrantes pour qu'elles cherchent des règlements pacifiques dans leurs territoires respectifs qui sont en proie à des troubles, ainsi que son opinion selon laquelle les meilleures solutions à ces derniers peuvent être trouvées à l'intérieur de chaque État dans le cadre des principes démocratiques et des droits de l'homme auxquels adhèrent tous les États Membres. Dans notre région, nous continuerons de soutenir les efforts de l'ONU visant à faciliter les réformes démocratiques en cours, comme nous l'avons fait au Timor oriental. Nous nous attendons à des progrès continus dans le processus de réforme et espérons être témoins de son effet positif sur les autres territoires qui sont identifiés dans le rapport.

Le rapport nous rappelle que les grands perdants des conflits sont généralement les victimes innocentes et sans défense qui sont vulnérables et s'en tirent le moins bien dans les situations de guerre. Les femmes, les enfants, les personnes âgées, les handicapés, qui constituent une couche importante de la population sont souvent les victimes sans défense des batailles que se livrent les belligérants.

Nous applaudissons les progrès réalisés par le groupe de pression des femmes en matière de paix et de sécurité internationales. La dimension sexospécifique qu'elles ont ajoutée à la vision mondiale des conflits est un élément positif qui est en train de susciter des changements culturels. Nous nous réjouissons de ce changement positif qui survient de notre vivant un an seulement après le débat du Conseil de sécurité

consacré à ce sujet, la conférence qui a suivi et l'adoption d'une résolution.

Nous ne saurions être plus d'accord avec la nécessité de maintenir la paix de manière soutenue en Afrique dans un avenir prévisible. Fidji réaffirme, à nouveau, sa volonté d'engager ses ressources de maintien de la paix et de mettre à profit les compétences et l'expérience qu'elle a acquises au cours de nombreuses opérations de maintien de la paix de l'ONU auxquelles elle a participé.

Le rapport reflète bien l'ampleur des opérations humanitaires qui résultent directement des conflits ou des troubles sociaux. La corrélation directe qui existe entre ces deux phénomènes mène parfois à des situations très dangereuses qui s'aggravent dans certaines régions. Une culture de la prévention des conflits et de la paix est une façon idéale de s'attaquer à certaines de ces questions ardues. Cette vision nouvelle permet d'établir un parallèle entre le maintien de la paix et les services humanitaires, au lieu de les percevoir comme deux activités distinctes et indépendantes l'une de l'autre.

Encore une fois nous aimerions féliciter le Secrétaire général de son dur labeur l'an dernier et du rapport très complet qui en a résulté.

M. Fruchtbaum (Grenade) (*parle en anglais*) : Une fois de plus, le Secrétaire général et ses associés ont accompli le miracle d'établir le rapport sur l'activité de l'organisation (A/56/1). C'est un document qui examine le passé récent, éclaire le présent et indique les questions qui sont sur le point de revêtir une grande importance dans un avenir proche. Au paragraphe 5, par exemple, le Secrétaire général formule l'observation suivante :

« un certain nombre d'idées universelles – souveraineté populaire, responsabilité des dirigeants, droits de l'individu et primauté du droit – se propagent aujourd'hui sur toute la surface du globe ».

Certaines des conséquences de cette déclaration pour nos travaux sont claires depuis longtemps, mais une idée comme la souveraineté populaire exigera de nous et d'autres que nous réorientions nos réflexions.

Les événements récents soulignent l'importance d'un des principaux thèmes du rapport : la primauté du droit dans les relations internationales. Au paragraphe 9, le Secrétaire général dit que :

« L'édification d'un monde d'ordre et de justice à laquelle se consacre l'Organisation passe par le respect de la primauté du droit dans les relations internationales. Le développement du droit international, la ratification des traités internationaux et la comparution des criminels de guerre devant les tribunaux internationaux aideront à faire en sorte que la force nue ne l'emporte pas. »

Ma délégation a lu avec un vif intérêt la section intitulée « Faire progresser l'état de droit » qui commence au paragraphe 216. Le Secrétaire général constate au paragraphe 219 que :

« Si de nombreux États s'abstiennent de signer ou de ratifier des traités, ce n'est pas nécessairement par manque de volonté politique, mais tout simplement parce qu'ils ne disposent pas de compétences techniques suffisantes pour leur mise en oeuvre. »

Ma délégation se félicite des efforts que le Bureau des affaires juridiques déploie, en coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, pour s'attaquer à ce problème. Les exigences de l'obligation de rendre compte de l'application des traités présentent cependant pour de nombreux États, une grave difficulté qui ne pourra être surmontée sans aide.

Ma délégation souscrit sans réserve à la déclaration que le Secrétaire général fait au paragraphe 221 lorsqu'il dit que : « L'un des principes incontournables de l'état de droit est que la loi doit être accessible à ceux qui sont censés s'y conformer ». Nous notons avec satisfaction que le Bureau des affaires juridiques s'engage à publier sur l'Internet le texte intégral de plus de 50 000 traités qui ont été enregistrés au Secrétariat avant mai 1998.

Aussi utile que ceci soit pour ceux qui s'intéressent au droit international, un effort encore plus important est nécessaire. Le système des Nations Unies, travaillant en coopération avec les gouvernements et les organisations inter-gouvernementales et non gouvernementales, devra mobiliser les ressources nécessaires pour créer un programme à long terme visant à faire d'une introduction aux notions et principes de base du droit international et du droit international humanitaire une partie intégrante de l'éducation que reçoivent tous les jeunes. En l'absence d'une telle initiative, comme

l'affirme le Secrétaire général, notre recherche visant à « l'édification d'un monde d'ordre et de justice à laquelle se consacre l'Organisation passe par le respect de la primauté du droit dans les relations internationales » (A/56/1, par. 9) ne réussira probablement pas. Nous reviendrons sur cette proposition dans d'autres instances.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur

cette question. Puis-je considérer que l'Assemblée prend note du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 10 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 45.